

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L711-7, L712-1, L712-2, L712-3, L831-1, L831-3, L841-5 et D714-20 à D714-27

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L1411-8, L1411-11, L6323-1 et D6323-1 et s.,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur,

Vu la convention constitutive du SIMPPS n° 2019-180 du 15 novembre 2019,

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 50 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 novembre 2020

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 49 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 1 abstention

DÉCIDE

Article 1^{er} : Le conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la création du poste de directeur/rice adjoint(e) du SIMPPS (cf fiche de poste jointe) et la modification de la convention constitutive visée pour prendre en compte cette fonction.

Article 2 : Le conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la nomination de madame Lucie Desjours à ce poste pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} octobre 2020.

Toulouse, le 6 novembre 2020

**Le Président de l'Université
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**



Philippe RAIMBAULT

FICHE DE POSTE

Médecin Directeur Adjoint

N° de poste :

Rattachement : **SIMPPS** (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)

DESCRIPTIF DU POSTE

Intitulé du poste : Directeur Adjoint du SIMPPS

Statut : contractuel

Corps : médical

Grade :

Emploi type :

Fonction : Vie de l'étudiant

Quotité de temps de travail : 100%

MISSIONS

MISSIONS DU SERVICE :

Textes :

- Loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, code de l'éducation et notamment ses articles L711-7, L712-1, L712-2, L712-3,
- L831-1, L831-3, L841-5 et D714-20 à D714-27
- code de la santé publique et notamment ses articles L1411-8, L1411-11, L6323-1 et D6323-1 et s.,
-
-
-

Missions :

- Effectuer une prévention médicale pour tous les étudiants,
- Proposer une offre de soin au travers des centres de santé
- Proposer des aménagements des enseignements et les examens pour les étudiants en situation de handicap
- Offrir une aide médico – psychologique avec une équipe psychiatre - psychologues
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé.
- Conseiller les établissements sur des prises en charge individuelles ou des actions collectives

MISSIONS DU POSTE :

Le SIMPPS est dirigé par un médecin hospitalo – universitaire compétent en santé publique. C'est un Enseignant Chercheur dont la disponibilité pour le SIMPPS reste limitée. Il est nécessaire que, compte tenu des enjeux sanitaires au sein des établissements d'enseignement supérieur, la fonction de Direction soit assurée de façon continue au quotidien.

La mission principale du poste est donc de diriger le SIMPPS avec l'ensemble des prérogatives du Directeur par délégation.

ACTIVITES DU POSTE

FONCTIONS DE DIRECTION : le directeur-adjoint :

Assurer les décisions de direction conjointement avec la responsable administrative, les coordinateurs métiers en l'absence du Directeur.

Assurer les interfaces avec la Direction de l'UFTMIP, les directions des établissements cosignataires, les scolarités...

Assurer le développement et l'entretien des relations avec les partenaires extérieurs du SIMPPS (ARS, CPAM, CHU, Médecine Libérale...).

Répartir les compétences du SIMPPS sur l'ensemble des centres et coordonner, en particulier, les médecins du service.

Assurer le fonctionnement des différentes actions du SIMPPS

Assurer le fonctionnement des différentes équipes et des différents centres du SIMPPS en étant garant de la coordination générale.

Suivre les effectifs du SIMPPS en lien avec la responsable administrative

Elaborer le projet de service avec le Directeur et suivre sa mise en œuvre

Mettre en œuvre le plan de santé étudiant en lien avec la chargée de mission promotion de la santé.

FONCTIONS MEDICALES : le directeur adjoint est un Médecin

Il conserve une activité médicale qu'il détermine avec le Directeur, en fonction des besoins du service. Pour rappel, les activités médicales sont les suivantes :

- Le médecin réalise la visite médicale sur convocation. Les étudiants seront convoqués dans le cadre du décret de 2008 et au sein des composantes ciblées annuellement par la direction du service,
- Il établit les liens nécessaires avec les professionnels du réseau de soins internes et externes et oriente l'étudiant en externe ou en interne si nécessaire,
- Il assure des consultations de médecine générale dans le cadre du centre de santé dont l'organisation est fixée par la direction du service et des universités,
- Il participe à l'organisation et à l'accueil des urgences et adapte la réponse en fonction des ressources disponibles,
- Il développe et participe à une dynamique d'Education pour la Santé en fonction des besoins repérés dans le cadre du projet de service et définis par le comité de pilotage,

- Il participe à l'accompagnement des étudiants handicapés ou atteints de troubles de la santé,
- Il agit en cas de maladie transmissible survenue en milieu universitaire et en liaison avec les instances concernées,
- Il participe au dispositif adapté en cas d'évènement grave,
- Il participe à différentes instances universitaires (CHSCT – CEVU...) pour les questions qui relèvent de son champ de compétence,
- Il participe à des actions de recherche épidémiologiques,
- Il réalise un recueil d'activité selon les critères en conseil de service et par la direction du service.

COMPETENCES REQUISES

Connaissances :

- des problématiques de santé publique de la population étudiante,
- de la réglementation spécifique à la problématique du handicap,
- des principes de prévention des risques sanitaires,
- des principes d'éducation et de promotion de la santé,
- de la réglementation professionnelle, de celle du service, de l'établissement et de toutes celles qui définissent les missions,
- du fonctionnement et de l'organisation de l'enseignement supérieur, des instances universitaires et des institutions sanitaires partenaires,
- des obligations de formation continue régies par la réglementation des professions médicales.

Compétences techniques

Obligatoire : être titulaire du Doctorat d'Etat en Médecine

Recommandées : savoir utiliser le système d'information spécifique

Aptitudes :

Médicales : capacité d'écoute, savoir établir une relation de confiance, savoir mener un entretien, savoir prendre des initiatives, travailler en équipe, rechercher des informations pour assurer sa mission, savoir coordonner ses activités avec celles des autres professionnels du SIMPPS, savoir établir une relation de confiance avec ses interlocuteurs, savoir respecter la confidentialité, respecter l'utilisateur et le secret professionnel.

Fonction de direction :

- Prendre les initiatives et les décisions inhérentes à la fonction,
- Avoir des capacités : d'écoute, d'analyse, d'organisation, de synthèse et d'adaptation.

Fiche rédigée le : le 26/10/2020

Signature du directeur de service : Pr Jean-Marc SOULAT

